

**A R R E T E N° 641/2022-PM/EW/MC/EP**

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR  
LA RUE ALVERDY  
DU 07 AU 18 NOVEMBRE 2022**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON**

VU les articles 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Route ;  
VU le Code Pénal ;  
VU la demande formulée par la SARL ETPE en date du 03/11/2022 ;  
VU la permission de voirie en date du 24/10/2022 ;  
CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur **la rue Alverdy**, afin de permettre les travaux de fouille pour pose de câbles par la SARL ETPE ;  
Dans l'intérêt de la sécurité publique ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Du lundi 07 novembre 2022 au vendredi 18 novembre 2022, sauf week-end et jour férié, de 7 h 00 à 16 h 00, **la rue Alverdy** (à hauteur de son intersection avec la rue Hubert Delisle) est soumise aux prescriptions ci-après définies, en fonction des besoins et au droit des travaux :

- Chaussée rétrécie
- Circulation réglée par alternat par piquets K10
- Stationnement interdit
- Vitesse limitée à 30 km/h à l'approche et au droit des travaux.

**ARTICLE 2** : Un itinéraire conseillé vers la rue Albert Fréjaville est mis en place.

**ARTICLE 3** : La signalisation réglementaire temporaire est installée par la SARL ETPE.


**ARTICLE 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 6** : Monsieur le Commandant de communauté de brigades de gendarmerie du Tampon, Monsieur le Chef de poste de police municipale, le responsable de la SARL ETPE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est **affiché** et publié au registre des actes administratifs communaux.

Fait à TAMPON, le 03 novembre 2022

**LE MAIRE**

  
Par Délégation de Fonction  
**Charles Emile GONTHIER**  
3ème Adjoint